



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le mercredi 14 août 2019

Modification de l'arrêté de limitation de l'usage de l'eau : assouplissements pour les potagers et les terrains de sport

La préfète de l'Allier a réuni ce mercredi 14 août matin un comité sécheresse pour faire un nouveau point sur l'évolution de la ressource en eau dans le département.

Compte tenu de l'évolution des débits des cours d'eau dans le département, et de la baisse des besoins en eau pour l'agriculture à partir de mi-août, deux modifications de l'arrêté du 25 juillet ont été décidées :

- la modification de l'article 6 permet désormais l'arrosage des potagers de 20h à 8h
- l'article 2 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Dans les zones situées en alerte ou en alerte renforcée (zone jaune et orange sur la carte ci-jointe), des dérogations à l'arrosage des terrains de sport engazonnés pourront être accordées au cas par cas.

Les demandes écrites de dérogation doivent être adressées par courrier ou par mail (ddt-se@allier.gouv.fr) à la direction départementale des territoires – service environnement.

Celles-ci devront préciser, a minima :

- la localisation du(des) terrain(s) concerné(s)
- une estimation des besoins en eau à chaque arrosage
- la durée et la fréquence d'arrosage sollicitée
- les horaires d'arrosage envisagés
- la provenance des eaux envisagées pour l'arrosage (réseau d'eau potable, prélèvement en rivière, prélèvement d'eaux souterraines, ...)
- la justification du besoin de maintenir un arrosage minimum du terrain
- tout élément d'appréciation utile à l'instruction de la demande (estimation du préjudice financier en cas de réimplantation, ...)

Les autres dispositions de l'arrêté (ci-joint) restent inchangées et demeurent applicables.

Ces mesures s'appliquent jusqu'au 1^{er} septembre 2019 à 8h. Elles pourront être revues et complétées en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique.

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03